titres au porteur, ils reparaîtront sans doute dans la circulation savamment maquillés et lavés par des artistes-experts en la matière ,qui exercent leurs talents dans un atelier de la Butte-Montmartre.

Ce que coûte la fièvre aphteuse

De M. L. Panisset ,dans la « Revue scientifique » :

Sans vouloir faire ici toute l'histoire — déjà si richement documentée — de l'épidémiologie de la fièvre aphteuse à travers les siècles, il suffit, pour apprécier l'étendue, la rapidité et la gravité de sa diffusion, de se reporter aux renseignements recueillis au cours de l'épizootie actuelle, qui sévit en France depuis le mois de mars de la présente année. A cette époque, 222 exploitations étaient infectées ; en juin, la maladie était constatée dans 3,958 exploitations, et, au mois d'août, le nombre des foyers de fièvre aphteuse dépassait 30,000. Actuellement, quatre-vingts départements sont encore atteints par la maladie, qui revêt, pour notre élevage, toutes les allures d'une grande calamité.

Il est difficile d'exprimer par des chiffres les pertes résultant pour la France d'une épidémie de fièvre aphteuse. Pourtant, si l'on estime avec les plus optimistes à 100 francs pour chaque malade la perte résultant de la diminution du lait, de l'immobilisation des animaux, des difficultés des transactions, des séquelles de la maladie, de la mortalité, on peut se rendre compte, en raison du nombre considérable des animaux malades, de l'importance du dommage. On évalue à plus de 200 millions les pertes résultant pour la France d'une épizootie brève et bénigne ; en Allemagne, au cours de la plus récente épidémie, le dommage subi par les propriétaires d'animaux a été évalué à un milliard.

Tentative de suicide d'une fillette de 14 ans à Roubaix

Lundi après-midi, à la suite de chagrins d'ordre intime, une jeune fille, presque une enfant, Jeanne Cheffer, âgée de 14 ans, demeurant rue Archimède, 96, s'est jetée dans le canal, quai du Sartel.

Fort heureusement, elle fut immédiatement retirée saine et sauve de l'onde par MM. Léonarde Watteriot, patron de la bélandre « Le Forfait », et César Balcaen, demeurant rue du Thieul, 214.

La jeune désespérée a été remise à sa famille.

LES LECTEURS
de l'Almanach du "Progrès du Nord"
au Grand Théâtre de Lille et au Kursaal

Nous rappelons à nos lecteurs que les bons à moitié prix se trouvant à la page 96 de notre Almanach 1912 seront valables tous les jours de cette semaine et acceptés au contrôle de nos deux grands théâtres de Lille aujourd'hui, demain, vendredi et samedi.

Ainsi, grâce à l'obligeance de M. Bourdelle, directeur, vous pouvez vous offrir à moitié prix la plus agréable récréation de cette fin d'année qui consiste à aller passer en famille une soirée au Grand Théâtre ou au Kursaal, dans des conditions exceptionnellement avantageuses.

Il est bien entendu que pour avoir droit à ces avantages, il faut avant tout se procurer les bons renfermés dans l'Almanach du « Progrès du Nord » à 0 fr. 40.

Il en reste encore quelques centaines dans nos bureaux, 27, rue de Béthune.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Le général Famechon

Le général Famechon, qui vient d'être promu et nommé au commandement de la 2e brigade d'infanterie dont il exerçait déjà, par intérim, le commandement, est né à Bitche, le 27 septembre 1853.

Il fit ses études au Lycée de Nancy et entra à l'Ecole spéciale de Saint-Cyr en 1873. Il en sortit en 1875 et fut affecté comme sous-lieutenant au 37e de ligne.

Après avoir été professeur-adjoint de tir à l'Ecole de Saint-Maixent, il a passé six ans aux affaires indigènes, en Tunisie. Il est nommé capitaine en décembre 1885 et sert à sa rentrée en France au 106e de ligne ; puis, dans ce même grade, est attaché à l'Ecole de Saint-Maixent en qualité de professeur de tactique.

Chef de bataillon au 94e en 1895, il commandé le 18e bataillon de chasseurs à Stenay, de 1899 à décembre 1902.

Promu lieutenant-colonel à cette époque au 68e de ligne, a été nommé colonel en juin 1907 et exercé le commandement du 95e d'infanterie à Bourges. Il commandait par intérim la 2e brigade d'infanterie à Cambrai depuis le mois de juillet dernier.

LES INONDATIONS

Dans le Nord

Les pluies continuelles ont grossi démesurément tous les cours d'eau et rivières de la région flamande.

De Bailleul à Hazebrouck, ce ne sont que champs et pâturages submergés ; la plupart des chemins sont impraticables ; la Borre-Becque a monté d'une façon inquiétante. En certains endroits, elle est sortie de son lit et menace d'inondation les riverains.

Les marais du « Petit-Bois », derrière la voie ferrée de Lille à Calais, débordent sur la route. Du côté de Vieux-Berquin, les fossés, roulant une eau boueuse, recouvrent les accotements, dans la partie basse du village.

A Merville, la rivière Pleterecque est en partie sortie de son lit et a envahi plusieurs maisons ouvrières. La Bourre inonde les prairies voisines. Quant à la Lys, elle est débordée en aval.

Le service des ponts et chaussées a procédé à de nombreux tirages à la mer.

Mardi matin, heureusement, les eaux de la Lys étaient en décroissance de quarante centimètres. Les habitants n'auront donc pas à craindre, pour le moment, la terrible inondation de novembre 1894, qui fit tant de ravages.

De Jeumont à Landrecies, la Sambre déborde dans les champs. La nappe d'eau s'étend à plus d'un kilomètre à droite et à gauche ; les écluses ont été ouvertes à Jeumont, Marpent et Maubeuge, afin d'éviter des désastres.

La navigation est interrompue.

En Belgique

Par suite des pluies diluviennes tombées ces derniers jours, la Sambre déborde à Marchiennes et dans une partie de Charleroi. On a dû lever de quinze à vingt poutrelles à toutes les écluses depuis la frontière française à Solre-sur-Sambre, à Fontaine-Valmont, à Thuin, à la Jambe-de-Bois, à Châtelet-Couillet et vers Namur. A Marchiennes et vers Montignies, les tramways ne circulent plus.

Les usines de la Providence, toutes les caves des maisons riveraines à Marchiennes, Charleroi et Châtelet sont inondées. De grandes mesures de précautions ont été prises par le service des Ponts et Chaussées et la gendarmerie pour établir la sécurité des mariniers qui ont été prévenus.

Les bateaux sont solidement amarrés partout et les mariniers sont obligés de veiller toute la nuit pour éviter le retour de la terrible catastrophe qui coûta la vie à toute une famille de mariniers à Châtelet.

Un drame à Marly

UN GARÇON BOUCHER TIRE QUATRE COUPS DE REVOLVER SUR SON ANCIENNE PATRONNE... QUI FUT AUSSI, DIT-ON, SON AMIE.

Lundi, vers six heures du soir, le sieur Edmond Mariage, 19 ans et demi, garçon boucher, a tiré quatre coups de revolver sur son ancienne patronne, Mme veuve Thirion, 28 ans, bouchère, route du Quesnoy, près du bureau de douanes, qui se trouve à l'entrée de la commune, à la limite des territoires de Valenciennes et de Marly.

Des voisins, attirés par les cris de Mme Thirion ont appréhendé le jeune criminel qu'ils ont conduit au bureau de police de Valenciennes, pendant que d'autres voisins allaient chercher MM. les docteurs Maurice Pruvost, Mariage et Gugelot. Mme Thirion avait reçu trois projectiles dans la tête. Toutefois les blessures ne paraissent pas des plus graves, d'après les médecins, la vie de Mme Thirion ne serait pas en danger.

Mariage, un blondin imberbe, pâlot, paraissant plutôt timide et doux, s'est laissé désarmer et conduire sans résistance au poste de police d'où les agents l'ont emmené à la gendarmerie en attendant qu'il soit mis à la disposition du parquet.

On se trouverait en présence d'un drame passionnel.

Mme Thirion, qui est veuve depuis dix-huit mois, avait à son service le jeune Mariage. Des relations intimes auraient existé entre la bouchère et son jeune garçon, alors âgé de dix-huit ans, jusqu'au moment où, sur l'avis de sa famille, Mme Thirion aurait congédié son garçon. Mais celui-ci n'avait pas accepté facilement la rupture et à diverses reprises, avait cherché à rentrer chez Mme Thirion. Sur le refus catégorique de cette dernière, il avait alors formé des projets de vengeance et c'est ainsi que lundi soir, après avoir essuyé un nouveau refus de la part de son ancienne patronne, il tenta de la tuer en lui tirant quatre coups de revolver, dont trois portèrent : le premier au milieu du front, le second à la tempe, et le troisième à la joue.

L'état de la victime n'a pas permis aux magistrats de l'interroger.

Quant au meurtrier, qui n'a pas l'air de se rendre compte de la gravité de son acte, il prétend que s'il avait un revolver, c'était pour se défendre contre le beau-frère de sa victime.

Le contrôle des Ouvriers étrangers

Le « Comité intersyndical de contrôle des Travailleurs étrangers » nous communique :

« Le Comité vous signale particulièrement la proposition de loi déposée sur le bureau de la Chambre, le 15 courant, par MM. Pasquet, Defontaine, Guistain et Daniel Vincent, députés du Nord, dans le but de compléter la loi du 8 août 1893 sur la protection du Travail national.

» Nous écrivons une lettre de félicitations aux auteurs du projet, qui recevra la pleine approbation des travailleurs Français.

» C'est très bien d'obliger les ouvriers étrangers à une déclaration et au paiement d'une taxe spéciale, mais ce serait mieux d'obliger les Patrons qui les emploient à se faire représenter leur récépissé de déclarations et à prélever cette taxe sur les salaires, car les ouvriers visés par la loi trouveront toujours un moyen de se défiler. Alors la loi ne servira de rien.

» Le travailleur Français doit être protégé contre cette invasion étrangère. » Notre droit est d'avoir la vie assurée » en France. S'il reste de la place, les étrangers pourront la prendre en se soumettant à la loi. » Mais seulement après nous. »

» C'est de toute justice et il faudra bien qu'on nous entende ,car nous en avons assez d'être à la merci des Allemands et autres, qui nous volent toutes nos places.

« Et dans l'espoir que vous voudrez bien attirer l'attention de vos lecteurs sur la proposition de loi ci-dessus, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations. »

LILLE

Pauvre petit !

Un bambin tombe dans de la soupe bouillante

Mardi matin, à 11 heures, la grand'mère du petit Gustave Duriez, âgé de 4 ans, habitant rue des Rogations, cour Lutun, déposa sur le parquet une marmite contenant de la soupe bouillante.

Le malheureux enfant en jouant tomba à la renverse dans le récipient ; atrocement brûlé au bas du dos et au bas-ventre, le petit qui poussait des cris atroces a été transporté à l'hôpital de la Charité. Son état est désespéré.

Etrennes

Le nouveau catalogue 1912, de l'Orfèvrerie d'Art, Miele et Cie, 1, rue Nationale, coin de la Grande-Place, qui renferme une grande variété d'articles d'un goût exquis et recherché, est envoyé gratis sur demande. 27d—4706

Un nouveau record

Des journaliers travaillant à la gare St-Sauveur avaient appris dimanche soir que des caisses contenant d'excellentes liqueurs avaient été récemment débarquées. Comme tous nos concitoyens s'amusent pensèrent-ils, nous allons en faire autant et sans se soucier des fâcheuses conséquences que pouvait avoir leur résolution, ils décidèrent de s'emparer de quelques bouteilles. Ils en prirent dix qu'ils dégustèrent à quatre dans un estaminet voisin de la gare. Ils crurent bon de prélever également plusieurs kilos de tabac qui se trouvaient dans un ballot placé à proximité des caisses.

Leurs exploits n'auraient pas été connus s'ils n'avaient commis l'imprudence d'inviter un de leurs amis, plus honnête qu'eux, à prendre part à leur beuverie.

Dénoncés par lui les indélicats ont été arrêtés. Ils ont été appréhendés à leur domicile lundi matin et comme on le devine ils étaient encore complètement ivres.

Lors de leur interrogatoire ils ont affirmé avoir acheté les liqueurs qu'ils absorbèrent. Cependant ils ont été déférés au Parquet. Ils seront sans doute remis en liberté provisoire ce matin.

Ceintures de Hanches

ceintures contre l'obésité, ceintures maillot, corsets de repos et de sport d'une haute élégance, d'une grande solidité, chez Mlles Assoignion, bandagistes-spécialistes, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Personnel exclusivement féminin. On se rend à domicile. Téléphone 26.35. 4520

GRAND SKATING LILLOIS

Les fêtes de Noël au Grand Skating de la rue Nationale ont démontré encore une fois que ce magnifique établissement était toujours le lieu de réunion préféré des familles. Plus de 1500 personnes se pressaient lundi après-midi sur le Rink, dans la buffet et les promenoirs. C'était la foule des plus beaux jours, vibrante de joie et d'enthousiasme mouvementé et pittoresque. Autour du gigantesque arbre de Noël qui se dressait au milieu de la piste, 200 petits patineurs évoluaient avec une grâce attendrissante, une délicieuse conviction. Ils emportèrent tous un souvenir merveilleux de l'arbre que M. Ritson dépouillait des jouets dont il était chargé.

On peut se rendre compte par cette fête inoubliable que le beau sport du patinage à roulettes est toujours en honneur parmi nos concitoyens. D'autre part on reconnaît que pour le pratiquer avec plaisir, il n'est pas de piste plus idéale que celle du Grand Skating. C'est en effet sur le vaste Rink de la rue Nationale qu'ont pu courir tous les maîtres du patinage à roulettes et que se disputent les grands matches de Hockey.

UN REVEILLON MOUVEMENTE

Les frères Emile et Auguste Hamon, 33 et 25 ans, charretiers, boulevard Victor-Hugo, 167, sont venus déclarer hier à M. Guillaume, commissaire du 7e arrondissement, que, se trouvant au cours de la nuit de Noël, dans un estaminet de la rue de la Justice, ils furent pris à parti par cinq consommateurs. Quand ils quittèrent le cabaret, leurs adversaires qui étaient ivres, s'élancèrent sur eux et les meurtrirent cruellement à coups de talons ; ils durent s'aliter jusqu'à mardi matin.

Ils purent désigner leurs agresseurs que M. Guillaume fit aussitôt rechercher et auxquels il dressa des procès-verbaux pour coups et blessures volontaires. Ce sont les nommés : Camille Bouchez, 21 ans, soldat au 127e de ligne, en garnison à Condé-sur-Escaut ; Alfred et Eugène Naseens, 25 et 27 ans, rue de Wattignies, 28 ; François Dumoulin, 27 ans, rue Ducourouble, 5, et Henri Deblecker, 19 ans, manœuvre, boulevard Victor-Hugo, impasse Reboux.

Par ces temps d'humidité, il est bon de rappeler que pour ne pas tousser, pour éviter les rhumes et leurs complications, il suffit de prendre à chaque repas deux Gouttes Livoniennes de Trouette-Perret.

BANQUET LOUIS CORDONNIER

La Société régionale des Architectes du Nord de la France nous communique la note suivante que nous insérons bien volontiers.

Les personnes désireuses de prendre part au banquet offert à Louis Cordonnier (de l'Institut) qui par oubli n'auraient pas reçu d'invitation sont priées d'envoyer leur adhésion à M. Goris, secrétaire de la Société régionale, 212, rue Nationale, à Lille, qui se fera un plaisir de leur adresser une invitation.

Au Palais

Scène tragique à Wambrechies

On se rappelle la tragique discussion qui se produisit le 14 décembre dernier à Wambrechies et au cours de laquelle Jules Vanbrock, 31 ans, journalier, frappa d'un coup de couteau sa femme qui fut grièvement blessée. Vanbrock qui n'aime guère la maison d'arrêt s'était hâté de prendre la fuite. Mais ne résistant plus au désir de voir son pays natal il y revint dimanche. La gendarmerie s'est empressée de l'appréhender. Il a été déféré au Parquet.

Une rixe grave à Lomme

M. Houeix, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le Tribunal correctionnel à l'audience du 23 février, Edmond Verhelst 25 ans, demeurant à Thourout (Belgique), ouvrier briquetier, qui, le 13 août, à Lomme ,porta un coup de couteau au nommé Massy.

SAVON PRINCESSE [illegible]

Parfum puissant et tenace

Le pain : 0 f. 50. Victor VAI[illegible]

UN LEGS DE 1644, D'UN « BOURGEOIS DE LILLE » EN CONSEIL D'ETAT

Le 22 octobre 1644, le sieur Jean Frémeaux, bourgeois de Lille, et sa femme Catherine Leroy, instituaient une fondation comprenant diverses maisons destinées à être occupées, leur vie durant, par trente pauvres ménages « gens vivant selon notre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, de vie irréprochable et n'ayant jamais été repris de justice, âgés pour le moins de cinquante-huit ans.

L'administration de la fondation devait appartenir à huit administrateurs choisis parmi les parents des fondateurs « tant masles que femelles », et à défaut, aux magistrats de Lille.

Une clause spéciale disposait que les « parents pauvres des fondateurs seront préférés à tous autres pauvres ménages. »

A la suite de la période révolutionnaire, il intervint, le 8 août 1807, un arrêté par lequel le général de division préfet du Nord envoyait le bureau de bienfaisance de Lille en possession des biens de la fondation.

Mais le bureau de bienfaisance a refusé de reconnaître aux descendants pauvres du testateur le droit aux privilèges d'hospitalisation inscrit dans le testament. Ces descendants, qui sont encore au nombre de 17, ont plaidé devant toutes les juridictions pour faire reconnaître leur droit, et aujourd'hui ils sont devant le Conseil d'Etat pour faire statuer sur la question de savoir si la dévolution faite en 1807 par le préfet au bureau de bienfaisance était purement gratuite, ou si les charges prévues au testament en faveur de la famille subsistent encore.

Le Conseil d'Etat était donc saisi d'un recours contre une décision du ministre de l'intérieur et contre un avis du préfet du Nord, interprétant au détriment des ascendants l'arrêté de dévolution de 1807.

Dans les conclusions qu'il a prononcées sur cette affaire, le commissaire du gouvernement Riboulet a rappelé comment cette fondation faisait partie de toute la floraison d'œuvres charitables que nos provinces du nord et plus spécialement les Flandres, virent naître vers le milieu du dix-septième siècle. Il a démontré comment cette ingénieuse dans l'art d'adapter l'œuvre charitable à une misère déterminée, que nous croyons volontiers être l'apanage de nos sentiments humanitaires modernes, n'est parfois qu'un renouveau des époques anciennes. C'est ainsi que déjà avant la Révolution fonctionnaient à Lille non seulement les hospices et hôpitaux, mais encore les asiles de nuit, les chauffoirs pour les pauvres et même, en 1607, un mont-de-piété où le prêt se faisait gratuitement, sans intérêt.

Dans l'espèce, et conformément aux conclusions de M. le commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat vient de décider que l'arrêté du préfet du Nord de 1807 ne faisait pas obstacle aux droits qui résultent pour les parents des époux Frémeaux des clauses du testament de 1644.

COFFRES FORTS
GRUSON
21, rue ROYALE
LILLE

UNE BELANDRE SE JETTE SUR UN PONT

Une péniche chargée de charbon appartenant à M. Leclercq, affrétant pour le compte de la Compagnie du gaz de Croix, a heurté mardi matin, à dix heures, une des piles du pont de l'Hippodrome. Une importante voie d'eau se produisit à l'avant, par suite du choc ; on l'aveugla comme on put avec les moyens du bord et le bateau avarié fut mis en cale sèche au Grand Tournant.

Lire dernière page, Terrains à vendre par l'Immobilière du Marais de Lomme.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

L'Accord franco-allemand

Un article acerbe de la « Gazette de Magdebourg »

La « Gazette » qui a parfois publié des informations d'origine officieuse, commente aujourd'hui en termes particulièrement acerbes le récent débat de la Chambre française sur l'accord du 4 novembre.

Ce journal conseille tout d'abord de se taire à quiconque aurait la velléité de prétendre que ce traité put servir de base à un rapprochement entre les deux Etats.

« L'Allemagne, ajoute-t-il, a conscience de sa force et entend maintenir la paix sur le principe du « statu quo ».

» Si la France croit que nous ne sommes pas en mesure de maintenir le » statu quo » dans les conditions indiquées, elle risque de se tromper lourdement.

«Nous pourrions, s'il le fallait, le démontrer en temps de paix en prélevant sur notre excédent de troupes un avoir de plusieurs nouveaux corps de troupes que nous placerions à notre frontière de l'Ouest. On verrait ainsi de quel côté penche la balance. »

La « Gazette » désavouée à Berlin

Berlin, 26 décembre.

On déclare officieusement qu'il ne faut attribuer à l'article de la « Gazette de Magdebourg » que la valeur d'une opinion sans importance.

LA SUPPRESSION des musiques militaires

Les Musiques d'Artillerie et du Génie

Paris, 26 décembre.

M. Messimy, ministre de la guerre, a eu cette après-midi, une entrevue avec les députés des villes intéressées pour le maintien des musiques d'artillerie et du génie. Ces derniers ont exposé les raisons qui militent contre la suppression de ces musiques.

Le ministre a répondu que dans son projet, il ne faisait exception que pour les villes dans lesquelles il n'y a pas d'autres musiques militaires.

Il a, en outre, déclaré que les musiques seraient renforcées de gagistes provenant de musiques dissoutes.

Le ministre a promis d'examiner la question et de permettre aux villes de s'imposer certains sacrifices en vue du maintien des musiques du génie et de l'artillerie.

(On sait que si la musique d'artillerie de Douai doit subsister le projet ministériel prévoit la suppression de la musique du 3e génie à Arras.)

Le policier-cambrioleur

DEVANT LE JURY

Paris, 26 décembre.

Devant la Cour d'assises de la Seine a commencé aujourd'hui l'examen d'une affaire de vols qualifiés dans laquelle sont impliqués cinq accusés dont le meilleur ne vaut rien, paraît-il : Victor Jacquin, Emile Heinrich, Henri Taldir, Maxime Trançon et Louis Warzé. Et nous nous serions bornés à enregistrer les condamnations qui seront prononcées si l'affaire ne tirait quelque intérêt de la personnalité de l'un des accusés. Louis Warzé, âgé de 24 ans, a été en effet inspecteur du service de la Sûreté, et pour inconduite, fut obligé de démissionner. S'il faut en croire ceux qui sont assis à ses côtés, et plus spécialement Victor Jacquin, il aurait été l'instigateur et l'organisateur des trois vols qualifiés qui sont reprochés à la bande.

Alexandre Warzé a 26 ans. Il était inspecteur de la Sûreté. On avait sur lui de très bons renseignements et, le 19 mai 1909, il entra à la brigade mobile. Il était marié. Pendant deux ans, il se fit remarquer par sa vigueur et son courage. Comment est-il tombé ? C'est ce que le président lui demande.

— J'ai cédé, répond-il, je ne sais quel mouvement en devenant l'amant de la fille Lilas, mais de là à m'accuser de vols et cambriolages, c'est impossible !

— Pourquoi devenez-vous, ne disons pas l'amant pour ne pas prostituer ce mot, mais le client habituel de cette fille ? Est-ce un affolement amoureux ! La chair est faible, nous le savons comme tout le monde ! Expliquez-vous ?

— J'ai voulu la sortir de son milieu ; j'ai été entraîné. C'est tout ce que l'on peut me reprocher, mais je ne suis pas un voleur, j'ai trop d'honneur pour cela !

Pourquoi suis-je allé avec cette femme, plutôt qu'avec une autre ? Je n'en sais rien.

— Comment l'avez-vous connue ?

— En l'arrêtant pour prostitution. C'était plutôt une malheureuse. J'ai cru qu'elle aurait pu devenir aussi honnête qu'une autre.

— Et votre femme ? Vous n'y pensiez pas ?

A cette interrogation, Warzé reste muet.

Les co-accusés de Warzé l'accusent formellement d'avoir conçu et dirigé les cambriolages qu'on reproche à la bande; il a remis du chloroforme, des armes ; il a reçu le produit des vols.

Comme l'un des accusés précise, il s'écrie:

— Tout cela est faux ! déclare Warzé, Je suis complètement innocent de tout ce qu'il dit. Si j'avais connu ses cambriolages, je l'aurais arrêté, comme j'aurais arrêté mon père ou mon frère dans de pareilles circonstances! Je n'ai connu le vol Porta qu'après avoir donné ma parole d'honneur. Je ne pouvais donc l'arrêter.

L'interrogatoire terminé, on entend quelques témoins, puis la suite des débats est renvoyée à demain.

Grave accident à Paris

UN PLAFOND S'ECROULE. — QUATRE FEMMES BLESSEES

Paris, 26 décembre.

Cet après-midi, à quatre heures, les pompiers ont été appelés à la suite de l'effondrement d'un plancher dans une maison sise 10, impasse Robiquet et 81, boulevard Montparnasse.

Trois femmes ont été retirées par les voisins avant l'arrivée des pompiers.

Elles sont grièvement blessées.

Un service d'ordre rigoureux a été établi.

On recherche si personne n'est resté sous les décombres.

A la dernière heure, on annonce que les victimes seraient au nombre de quatre.

DANS L'ARMÉE

Un important mouvement

ARMÉE ACTIVE

Promotions

Au grade de **colonel**: M. Proye, lieutenant-colonel au 43e d'infanterie ,affecté au 48e.

Au grade de **lieutenant-colonel** : M. Bernard, chef de bataillon, affecté au 43e.

Au grade de **chef de bataillon** : MM. Wiriot, capitaine au 91e d'infanterie, affecté au 110e ; Piou, capitaine au 84e, affecté au 82e; Franceschetti, capitaine au 8e d'infanterie, affecté au 100e ; Véret, capitaine au 43e, affecté au 36e ; Ricq, capitaine breveté au 33e affecté au 73e ; Fourmant, capitaine au 65e, affecté au 145e ; Moletti de Morangier, capitaine au 142e, affecté au 110e ; Rey, capitaine au 30e bataillon de chasseurs, affecté au 84e d'infanterie.

Au grade de **capitaine**: MM. Boisson, lieutenant au 23e d'infanterie, affecté au 73e ; Mauget, lieutenant au 145e, affecté au 123e ; Javelier, lieutenant au 79e, affecté au 43e ; Robin, lieutenant au 45e, affecté au 1er ; Gravier, lieutenant au 125e, affecté au 73e ; Carton, lieutenant au 81e, affecté au 33e ; Théry, lieutenant au 127e, affecté au 8e ; Bernès, lieutenant au 114e, affecté au 84e ; Bertrand, lieutenant au 8e, affecté au 43e.

GÉNIE

Au grade de **capitaine** : MM. le lieutenant en premier Augier, du 4e régiment à Grenoble ,est désigné pour le 3e à Arras ; Levau, du 3e, à Arras est maintenu.

ARTILLERIE

Au grade de **chef d'escadron** : le capitaine Clerc, breveté hors cadre, à l'état-major du 1er corps, est classé au 29e régiment ; Messire, du 15e, est nommé major du dit régiment.

Au grade de **capitaine** : le lieutenant Tournier, du 15e, nommé instructeur d'école audit régiment; Frenisy, 41e régiment, faisant fonctions de capitaine chargé de la mobilisation, reste chargé de mobilisation audit régiment.

INTENDANCE

Au grade de **sous-intendant militaire** de 1re classe : le sous-intendant de 2e cl. militaire Ronchon-Mazerat, de Paris, désigné pour Lille.

Au grade **d'adjoint à l'intendance** : Bonyssié, capitaine au 43e, désigné pour la division de Constantine.

Au grade **d'officier principal de subsistance** : Pic, officier d'administration de 1re classe, gestionnaire des grains et fourrages à Lille, maintenu.

SERVICE DE SANTE

Au grade de **médecin-major de 1re classe**, le médecin-major de 2e classe Bar, du 127e d'infanterie, maintenu.

Employés militaires et sous-officiers d'artillerie — Au grade de **gardien de batterie**, de 3e classe, le maréchal des logis chef Carron, du 2e d'artillerie à pied, classé parc d'artillerie de la place de Dunkerque.

CAVALERIE

Au grade de **colonel**, le lieutenant-colonel Ritleng, du 14e chasseurs, affecté au 4e cuirassiers.

Au grade de **chef d'escadron** : les capitaines de Laage de Chaillou, du 18e dragons, affecté au 4e cuirassiers ; de Mesfrand, du 21e dragons, affecté au 10e hussards.

Au grade de **capitaine** : les lieutenants Lainé, du 21e dragons, affecté au 14e dragons ; Moigno, 3e dragons, affecté au 6e chasseurs; de Ganay, du 8e cuirassiers, affecté au 21e dragons ; Aubry de la Noë, du 6e chasseurs, affecté au 7e chasseurs; Chaigneau, du 4e cuirassiers, maintenu audit régiment (trésorier) ; de Gaillard de Béarn, du 21e chasseurs, affecté au 6e chasseurs.

Mutations

ARTILLERIE

Chef armurier de 1re classe : Cabot, du 8e d'inf., du 19e dragons.

Chef armurier de 2e classe : Foliot, du 4e d'artillerie à pied au 8e d'infanterie.

Chef d'escadron : Gedrois, major au 27e, passe au 50e ; le lieutenant Dollot, du 15e, passe au 38e.

CAVALERIE

Riffault, colonel au 4e cuirassiers, passe au 5e chasseurs d'Afrique ; Bellet, de Tavernost de Saint-Trivier ,capitaine au 4e cuirassiers, passe capitaine commandant audit régiment ; Dupuy, capitaine au 6e chasseurs, passe capitaine commandant du 4e chasseurs ; Périn, capitaine au 4e cuirassiers, passe instructeur du régiment ; Le Boucher d'Hérouville, capitaine faisant fonctions d'instructeur au 4e cuirassiers, passe capitaine en second au régiment ; Chanzy, lieutenant au 5e cuirassiers, passe au 4e cuirassiers; Lefebvre de la Boulaye, lieutenant au 4e cuirassiers, passe au 3e cuirassiers.

Le médecin-major de 1re classe Pech, du 136e d'infanterie, passe au 15e d'artillerie.

M. Arbitre, aide-vétérinaire au 4e cuirassiers, est détaché en Algérie.

INTENDANCE

Le sous-intendant militaire de 1re classe Bourgeois, de Lille, a été désigné pour Belfort.

RECRUTEMENT

Michaillat, capitaine d'infanterie hors cadre au bureau d'Arras, est nommé au commandement par intérim du bureau de recrutement de Montbrison ;

M. L'Ecallard, capitaine au 127e, détaché au bureau de Valenciennes, et mis hors cadre est nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement d'Arras.

ETAT-MAJOR

Barrard, capitaine d'infanterie hors cadre, stagiaire à l'état-major du 1er corps, est nommé à l'état-major de ce corps d'armée.

M. Dennery, capitaine d'infanterie, état-major de la 8e brigade d'infanterie et des subdivisions de Laon et de Saint-Quentin, est nommé à l'état-major du 1er corps ;

Grousson, capitaine d'infanterie à l'état-major de la 2e brigade d'infanterie et de la subdivision de région de Cambrai, est nommé à l'état-major de la 6e brigade et des subdivisions de Beauvais et d'Amiens ;

Lefort, chef de bataillon breveté au 110e, est nommé chef d'état-major de la 2e division d'infanterie ;

Pichon, capitaine breveté au 1er régiment d'infanterie, est nommé à l'état-major de la 2e brigade d'infanterie et de la subdivision de région de Cambrai.

INFANTERIE

Fourrié, colonel au 43e, passe au 64e;

Codet, lieutenant-colonel au 59e passe au 1er

Crosnier, chef de bataillon au 85e, passe au 84e;

Perruché de Velna, chef de bataillon au 82e, passe au 8e ;

Maire, capitaine au 43e, passe au 54e ;

Couesson, capitaine au 43e, passe au 147e.

Archambauld, capitaine au 95e, passe au 127e ;

Bride, capitaine au 127e, passe au 43e ;

Vincent, capitaine au 132e, passe au 84e ;

Meurisse, capitaine au 3e zouaves, passe au 43e ;

Gendré, lieutenant au 127e, passe au 4e tirailleurs.

Réserve (Nominations)

INFANTERIE

Chef de bataillon de réserve. — Régiment d'infanterie d'Arras, Dubois, chef de bataillon en retraite dans le gouvernement de Paris.

Lieutenant de réserve. — Régiment d'infanterie de Lille : Croin et Deufy. — Régiment de Valenciennes : Lefebvre. — Régiment d'Avesnes : Cornuel, Sabatier, Roux et Waivein. — Régiment d'Arras : Bloquel, Rohan. — Régiment de Béthune : Choquel, Meurisse, Long, Permantier. — Régiment de Saint-Omer : Ravisse. — Régiment de Dunkerque : Laurent, Ris, Jaguerre, Dufait

16e bataillon de chasseurs : Dufour et Becquillon de Jenlis.

Service des convois-automobiles. 1er escadron du train : Mulié.

Régiment d'infanterie de Béthune : Brier. **Sous-lieutenant de réserve.** — Régiment d'infanterie de Cambrai : Pamien, adjudant ; Wartelle, sergent. — Régiment d'Arras : Vilrant. — Régiment de Béthune : Colombani de Niolo. — Régiment de St-Omer : Bertrand, Rétail et Delosière. — Régiment de Dunkerque : Polaert. — Régiment du Bar-le-Duc : Delcourt, sergent à Valenciennes. — Régiment de Chalons-sur-Marne : Welhut, sergent à Cambrai.

ARMÉE TERRITORIALE (Nominations)

Infanterie. — 8e territorial. — Au grade de lieutenant-colonel : Wavrin.

14e territorial : Leneveu, capitaine de réserve à Béthune.

Au grade de **lieutenant** : 8e territorial : Régner, Hay.

Au grade de **sous-lieutenant** ; 1er territorial : Calibre ,Desreux ; 4e territorial : Costerlynck, de la même arme ; 109e territorial; Ecail, adjudant au 110e, de la même arme.

ARTILLERIE

11e régiment territorial, Audigier ; Greffeuille, en résidence à Recquignies (Nord), passe à la direction de Dunkerque.

Au grade de **chef d'escadron** de réserve : Prache, en résidence à Nielles-les-Bléquin (P.-de-C.), passe au 42e ; Sayat, en résidence à Roubaix, passe au 41e.

Au grade de **sous-lieutenant** de réserve : Marty et du Verdier de Genouillac, du 41e ; Maréchal, du 41e ; Guillemaud, du 1er à pied, Maubeuge ; Géhu, du 27e d'art. ; Meyndrick, du 41e ; Julienne, du 41e ; Alvergnat, du 27e ; Jaula, du 41e ; Clère, du 1er à pied, Maubeuge ; Hémin, du 1er à pied, Dunkerque ; Liagre, 27e passe au 41e ; Verley, du 27e passe au 15e.

TRAIN DES EQUIPAGES

Au grade de **lieutenant** de réserve : MM. Poulain et Pouillez, du 1er escadron ; le sous-officier retraité Laroche, du 1er escadron, passe au 6e.

Au grade **d'officier d'Administration principal** : le sous-ingénieur des Mines de 1re classe Mathieu, capitaine du groupe territorial du 1er à pied, à Maubeuge, passe aux Ateliers de construction de Douai.

Au grade de **sous-lieutenant** ; Liénard, du 27e d'artillerie, classé au 41e.

Au grade **d'officier d'Administration** de 3e classe : Le gardien de batterie Gilly, de la direction de Dunkerque passe à Briançon.

CAVALERIE

Au grade de **lieutenant** : MM. Hugues, du 6e, reste au corps ; Leleu, du 9e cuirassiers, passe au 4e cuirassiers.

SERVICE DES REMONTES

Deslaride, du 12e chasseurs.

LILLE

DANS LA POLICE

M. Alexandre Moulinee, commissaire central à Arras depuis trois ans, est nommé de 1re classe de son grade et nommé comme commissaire de quartier.